

## La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

### Déclaration du Groupe Artisanat

La crise économique déclenchée par la crise sanitaire, s'est rapidement traduite sur le terrain de l'emploi.

La reprise aujourd'hui s'opère lentement et offre encore une faible visibilité aux entreprises, peu propice aux projets de recrutements. Cette situation est défavorable autant pour les jeunes entrant sur le marché du travail, que pour les personnes se trouvant déjà en recherche d'emploi, et a fortiori celles inscrites au chômage depuis plus d'un an.

Par conséquent, l'urgence est plus que jamais à la mobilisation pour limiter les pertes d'emploi, pour préserver les compétences ou les adapter aux mutations, mais aussi pour être en capacité de satisfaire les besoins d'emplois qui apparaîtront à plus ou moins long terme.

Au préalable, il convient de relancer l'économie autour d'une stratégie nationale, à la fois claire et volontariste.

Mais cette relance ne peut réussir que si elle est conduite avec tous les acteurs des territoires, car c'est au plus près du terrain que seront construites les réponses les plus efficaces.

C'est donc à juste titre que l'avis met l'accent sur le rôle des acteurs territoriaux pour prévenir et accompagner le chômage de longue durée.

Afin d'agir au plus près des besoins, il propose que les régions s'impliquent dans l'anticipation des mutations économiques et dans la GPEC de leur territoire.

Alors que des restructurations économiques se dessinent dans les mois à venir, il nous semble en effet essentiel que les régions se mobilisent afin d'accompagner les personnes dont l'emploi est menacé, tout en répondant aux besoins de compétences identifiés pour la revitalisation ou la redynamisation de leur territoire.

L'avis propose en outre de réunir tous les acteurs chargés de l'accompagnement vers et dans l'emploi, autour d'une dynamique commune et contractualisée, sous le pilotage de la région, afin d'améliorer la coordination et donc l'efficacité des parcours d'accompagnement au profit des personnes en recherche d'emploi ou en situation de reconversion.

Nous soutenons cette proposition. Mais il nous paraît nécessaire que cette contractualisation inclue aussi des partenariats entre le service public de l'emploi d'une part et les représentants des entreprises du territoire que sont les réseaux consulaires ou les organisations professionnelles d'autre part.

Car ces derniers peuvent jouer un rôle précieux de médiation, tant pour faire remonter les besoins d'embauche des TPE-PME que pour favoriser l'accueil des demandeurs d'emploi par ces entreprises.

Enfin, la période actuelle exige plus que jamais de s'appuyer sur les outils de la formation.

Il est tout d'abord essentiel de rendre la formation attractive à l'égard des personnes vulnérables dans leur emploi ou pour leur insertion, notamment les moins qualifiées.

À ce titre, des initiatives innovantes ont vu le jour ces dernières années et ont fait leur preuve : actions de formation en situation de travail, prépa-apprentissage, formations de remise à niveau, POE... Il faut continuer à les développer et les encourager.

Enfin, il est primordial, en cette période, de soutenir financièrement l'effort de formation en mobilisant le Plan d'investissement dans les compétences, non seulement en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, mais aussi de ceux dont l'emploi est menacé.

Le groupe de l'artisanat a voté favorablement cet avis.